

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants .....	27

-----

**DCM n°127/2023 - 3.2.1****Projet de cessions de chemins ou de portions de chemins communaux - enquête publique**

**Rapporteur** : Monsieur LÉPICIER

*Monsieur le Maire demande à Madame C. ESNAULT de quitter la séance, étant intéressée directement par la présente délibération.*

En 2021, la commune a invité les personnes envisageant de formuler une demande d'acquisition d'un chemin communal ou d'une portion de chemin communal à se manifester.

Le recensement des demandes reçues a été présenté aux membres du bureau municipal qui ont émis un avis pour chaque demande d'acquisition lors de la réunion en date du 14 février 2023. Trois nouvelles demandes ont été ajoutées à ce recensement, demandes soumises à l'avis des membres du bureau municipal le 16 mai courant.

La synthèse de ces avis est établie comme suit :

Localisations	Demandeurs	Avis du bureau municipal
Le Moulin de la Barre Saint-Sulpice-des-Landes	Monsieur et Madame R. JUVIN	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
Rue des Hêtres Maumusson	Monsieur HARDY	À retirer

La Haie Pipard Saint-Sulpice-des-Landes	Monsieur et Madame C. JUVIN	Favorable - cession d'un délaissé de voirie non soumis à enquête publique
La Gérardière Saint-Sulpice-des-Landes	Monsieur et Madame C. JUVIN	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur - vigilance à porter sur l'écoulement des eaux de ruissellement
La Hinaie Freigné	Monsieur ÉMERIAU Madame CHRÉTIEN	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
La Treunière Maumusson	Monsieur et Madame SORIN	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur et de la prise en compte de la nécessité de conserver le foncier nécessaire à l'entrée de ce chemin pour créer éventuellement une palette de retournement pour la collecte des déchets ménagers
Le Moulin Poirier Freigné	Monsieur et Madame TILSON	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
Bennefraye Freigné	Madame BRICAULT- BIOTTEAU	Défavorable - chemin boisé qui sert au chargement de bovins
La Besnière Maumusson	Monsieur et Madame GOIZET	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
La Gérardière Saint-Sulpice-des-Landes	Monsieur et Madame HAMON	Favorable - cession d'un délaissé de voirie non soumis à enquête publique
La Guignière Maumusson	Madame CROIX	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur - emplacement du poteau électrique à vérifier au préalable
La Baudouinière Vritz	Monsieur COUÉ	Favorable pour la partie située à droite sur le plan (petite portion) sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur Défavorable pour la partie située à gauche sur le plan (grande portion) car elle dessert plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents
Les Pironnières Freigné	Madame AUFFRAYS	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
La Morleyère Maumusson	Monsieur DALAINE	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur et sous réserve de trouver un accord avec les propriétaires sur l'échange de foncier à prévoir pour maintenir un chemin de randonnée
La Bouillonnaie / Grézeau Freigné	Monsieur LABARRE	Défavorable - ilot de biodiversité à conserver
Les Essardières Freigné	Monsieur et Madame BRILLET	Défavorable - chemin en bon état, praticable et qui permet de rejoindre deux routes
La Gérardière Saint-Sulpice-des-Landes	Madame M. JUVIN	À retirer - foncier sur lequel est localisé un ancien four à pain
L'Asnerie Freigné	Monsieur ESNAULT	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
La Grossière Maumusson	GFA de La Forêt	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur
La Maison Torte Maumusson	GFA de La Forêt	Favorable sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur

La Donnelière Freigné	Monsieur GICQUEAU	Défavorable - demande d'un échange entre le chemin communal objet de la demande et le chemin privé cadastrée section D numéro 1456 appartenant au demandeur
--------------------------	-------------------	---

Certains de ces chemins communaux faisant partie du domaine public, il est obligatoire d'organiser une enquête publique avant de pouvoir procéder aux cessions.

Les extraits de plans cadastraux permettant la localisation des chemins concernés ont été transmis par courriel aux élus le 17 mai 2023.

Il est précisé que les frais de bornage et d'acte notarié liés à ces cessions seraient à la charge des acquéreurs, sauf pour le maintien du chemin de randonnée situé au lieu-dit La Morleyère où il est envisagé un partage de frais entre la commune et le propriétaire, Monsieur DALAINE, car la collectivité a un intérêt, à savoir conserver le chemin de randonnée existant.

Monsieur MARQUIS trouve intéressant de réaliser cette procédure. Il dit avoir été interpellé sur la question des chemins par des administrés. Monsieur le Maire précise que ces chemins ne présentent pas d'intérêt pour la commune et ne permettent pas de rejoindre un point à un autre.

Monsieur BÉZIE demande pourquoi la demande de Monsieur HARDY a été retirée. Monsieur LÉPICIER lui répond que cette demande ne porte pas sur une portion de chemin mais une portion d'une parcelle de terre communale. Il dit que cette personne a reçu une réponse dans laquelle il lui est proposé la cession d'une bande de terrain le long de sa propriété avec la conservation d'une largeur de 1,90 mètre le long de la propriété communale.

Madame HAMON demande s'il en est de même pour la demande concernant la portion de chemin au lieu-dit La Gérardière. Monsieur LÉPICIER répond que cette demande a été retirée en raison de la présence d'un four à pain sur ce foncier et d'un problème d'eaux pluviales.

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis les 14 février 2023 et 16 mai 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-six votes pour dont deux pouvoirs et une abstention (Madame C. ESNAULT) :**

- **ACCEPTE DE VENDRE** les chemins communaux recensés pour lesquels un avis favorable a été émis par les membres du bureau municipal réunis les 14 février 2023 et 16 mai 2023 ;
- **PRÉCISE** que les ventes ne pourront se faire qu'une fois l'enquête publique réalisée et sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur ; une délibération validant définitivement ces ventes sera proposée au vote ultérieurement ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à la réalisation de l'enquête publique.

Délibération publiée le 05 juin 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Charles OLIVE**



Envoyé en préfecture le 05/06/2023  
Reçu en préfecture le 05/06/2023  
ID : 044-200078079-20230523-DCM127\_2023-DE

